

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 avril 2021

Convocation du 06/04/2021

La séance est ouverte à 19h06 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Mathieu CURAILLAT, Ingrid LAFOREST, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU.

Représentés : Jean-Yves LAROCLETTE par Dominique DEBAUX.

Excusés : Céline RIGODON, Marie-Agnès FERNANDEZ, Michaël MONTEIRO.

Absents : Muriel WOLKOWICKI.

Désignation du secrétaire de séance : Dominique DEBAUX.

Ordre du jour:

- Budgets commune et gîte 2020 : annulation des délibérations des comptes administratifs et des affectations des résultats de fonctionnement
- Budget commune 2020 : compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement (annule et remplace)
- Budget gîte communal 2020 : compte administratif et affectation de résultats de fonctionnement (annule et remplace)
- Associations : attribution des subventions 2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Vote du budget commune 2021
- Vote du budget gîte communal 2021
- Modification des statuts du SIVOM
- Adoption du rapport de la CLECT
- État récapitulatif des indemnités annuelles des élus
- Présentation du rapport d'observation de la Chambre Régionale des Comptes au président de MBA
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 2 mars 2021 après modification du nom de l'adjoint ayant présenté le compte administratif 2020 du budget annexe gîte communal.

Délibération du conseil:

BP et BA 2020 - RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES AFFECTATIONS DE RÉSULTATS (DE 2021_16)

VU la séance du conseil municipal du 2 mars 2021,

VU le vote du compte administratif et l'affectation de résultat de fonctionnement pour le budget principal commune 2020,

VU le vote du compte administratif et l'affectation de résultat de fonctionnement pour le budget annexe gîte communal 2020,

Le Maire informe que des erreurs ont été commises sur les documents budgétaires du budget principal suite à l'intégration des résultats 2019 du budget assainissement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE le retrait des délibérations :

- DE_2021_10 BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

- DE_2021_11 BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
- DE_2021_13 BUDGET GITE COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020
- DE_2021_14 BUDGET GITE COMMUNAL - AFFECTATION DE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (ANNULE ET REMPLACE DE 2021 10) (DE 2021 17)

Sous la présidence de Dominique DEBAUX, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020, qui fait apparaître un excédent d'investissement de 11 779.75 € et un excédent de fonctionnement de 230 333.29 €.

Hors la présence du Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 10 voix pour,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif du budget principal 2020.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (ANNULE ET REMPLACE DE 2021 11) (DE 2021 18)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 230 333.29 €**,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte R1068 (Réserves Recettes d'Investissement) pour la somme de 9 010.09 €,
- Au compte R002 (Report en Recettes de Fonctionnement) pour la somme de 221 323.20 €.

BUDGET GITE COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (DE 2021 19)

Sous la présidence de Dominique DEBAUX, le Conseil Municipal examine le compte administratif Gîte communal 2020, qui fait apparaître un déficit d'investissement de 22 251.40 € et un excédent de fonctionnement de 75 943.42 €.

Hors la présence du Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 10 voix pour,

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif du budget Gîte communal 2020.

BUDGET GITE COMMUNAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (DE 2021 20)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 75 943.42 €**,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Au compte R1068 (Réserves Recettes d'Investissement) pour la somme de 0.00 €,
- Au compte R002 (Report en Recettes de Fonctionnement) pour la somme de 75 943.42 €.

ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 (DE 2021 21)

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

ADMR	200.00 €
TOP DANCE	400.00 €
COMITÉ DES FÊTES - FESTICHANES	1 000.00 €

COMITÉ DES FÊTES - AMIKALE DES PISSENLITS	800.00 €
SOU DES ÉCOLES CHÂNES CHASSELAS LEYNES	300.00 €
DDEN	30.00 €
RESTAURANT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL	300.00 €
LES AMIS DU BOCAGE	50.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	75.00 €
SITES CLUNYSIENS	100.00 €
TOTAL	3 255.00 €

ÉMET une réponse défavorable aux demandes suivantes :

EPLFPA Fontaines Saint Marcel, BTP CFA Ain, Les amis du CADA, Les PEP 71, MFR de Charentay, Les restaurants du cœur, AFSEP, Associations des conjoints FAVEC 71, Secours Populaire Français, AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap, AFM Téléthron, Valentin HAUY, École de musique Denis Herbelot.

La conseillère Céline RUBIO ne prend pas part au vote.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (TAXE FONCIÈRE BATI ET NON BATI) (DE 2021 22)
LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de ne pas modifier les taux fixés en 2020,

FIXE comme suit les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 34.31 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 24.86 %.

ÉTAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES ANNUELLES DES ELUS

Pour la première fois cette année, les communes doivent établir, avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues par leurs élus.

Le Maire a donc présenté à l'ensemble du conseil pour l'année 2020 et pour chaque mandat les indemnités de fonction brutes de Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX et Marc SAGE.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - ANNÉE 2021 (DE 2021 23)

Après avoir examiné le budget principal 2021, pour le quel

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 658 879.03 €,
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 361 625.44 €,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

ADOpte le Budget Principal 2021.

VOTE DU BUDGET ANNEXE GITE COMMUNAL - ANNÉE 2021 (DE 2021 24)

Après avoir examiné le budget gîte communal 2021, pour le quel

- la section de fonctionnement s'équilibre par la somme de 119 031.16 €,
- la section d'investissement s'équilibre par la somme de 140 240.13 €,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

ADOpte le Budget Gîte Communal 2021.

SIVOM - MODIFICATION DES STATUTS (DE 2021 25)

Le Maire informe les conseillers que les statuts concernant le SIVOM de la Vallée de l'Arlois ont été remis à jour à compter du 24 février 2021.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE la mise à jour des statuts faite par le SIVOM de la Vallée de l'Arlois.

CLECT - ADOPTION DU RAPPORT (DE 2021 26)

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT relatif à la compétence « versement des contributions des communes membres au SDIS » transférée au 1^{er} janvier 2021 à MBA, tel que joint en annexe à la présente délibération.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AU PRESIDENT DE MBA

Le Maire informe le Conseil que MBA a fait l'objet d'un contrôle par la Chambre Régionale des Comptes au cours de l'année 2020 pour les années 2017-2018-2019.

Huit recommandations ont été faites auxquelles le président de MBA a répondu.

Ce rapport d'observation a donné lieu à un débat.

RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 04/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Réunion avec le Syndicat des Eaux à La Chapelle de Guinchay◦ Commission urbanisme (PLU)
Lundi 08/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Commission finances
Mardi 09/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Conseil d'école
Vendredi 12/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale
Mardi 16/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Conférence des maires pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)
Mercredi 17/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Comité syndical du SIVOM
Lundi 22/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Commission finances
Mardi 23/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Réunion avec le Syndicat des eaux
Jeudi 25/03/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Conférence des maires de MBA
Mardi 06/04/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Commission finances
Mercredi 07/04/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ Réunion avec la CLECT
Jeudi 08/04/2021	<ul style="list-style-type: none">◦ RDV avec M.MACAIRE de la trésorerie municipale de Mâcon◦ Conseil de MBA : vote des budgets 2021

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Création d'une liste de permanence pour les bureaux de vote lors des élections départementales et régionales du 13 et 20 juin 2021 : Le Maire demande aux élus de s'inscrire sur les créneaux proposés en fonction de leurs disponibilités.
- En attente de la décision du gouvernement concernant les dates officielles des deux scrutins d'élections.
- À la suite de la délibération concernant l'attribution des subventions aux associations (DE_2021_21), les conseillers évoquent la mise en place de tarifs de location pour le prêt de barnums par le comité des fêtes. Les associations locales, ne pouvant supporter ces frais de location, doivent alors acheter leur propre équipement : ce qui engendre des dépenses supplémentaires et un besoin d'espace de rangement.

La séance est levée à 21h23.